



nom de famille sur les cotes de travaille

Par **dudule**, le **30/08/2012** à **09:55**

bonjour,ai je le droit de refuser que mon nom de famille apparaisse sur mon bleu de travail?
MERCI POUR VOTRE RÉPONSE.

Par **youris**, le **30/08/2012** à **10:29**

bjr,
que dit le règlement intérieur de votre entreprise sur ce sujet ?
quelle est votre raison pour refuser cette identification ?
CDT

Par **P.M.**, le **30/08/2012** à **10:52**

Bonjour,
Dans le même sens, il faudrait connaître la raison invoquée par l'employeur pour le port de ce
signe distinctif...

Par **dudule**, le **31/08/2012** à **11:07**

bonjour merci pour votre reactivitée la raison est pour sécurité de ma vie privée et pour ma
part le prénom suffit amplement l employeur n evovoqué que le faite que lui meme le porte et
le règlement intérieur ne dit rien a ce niveau la pourriez vous me dire si pour cause de
maladie je dois cesser de travailler car je suis en cdi je toucherais une indemnité de fin de
contrat a bientôt merci et bonne journée a tous

Par **P.M.**, le **31/08/2012** à **12:12**

Bonjour,
Votre réponse est assez confuse et vous n'invoquez pas la raison invoquée par l'employeur
pour l'indication de votre nom de famille...
Si votre état de santé le justifie, le médecin traitant doit vous prescrire une arrêt-maladie qui

vous transmettez à l'employeur sinon vous seriez en absence injustifiée...
Je ne vois pas comment étant en CDD vous serez en fin de contrat pour toucher une indemnité...

Par **youris**, le **31/08/2012** à **12:13**

bjr,
incompréhensible,
vous parlez de cdi et de fin de contrat alors que par définition cdi veut dire durée indéterminée.
si votre médecin vous a prescrit un arrêt de travail pour cause de maladie, c'est qu'il a jugé que vous ne pouviez pas travailler.
que vous vouliez protéger votre vie privée certes, mais porter votre nom sur votre vêtement de travail n'est pas à mon avis une atteinte à votre vie privée, il suffit de voir dans les hôpitaux et cliniques l'ensemble du personnel avoir le nom sur leurs blouses.
cdt